

Rumilly, le 15 septembre 2023



➤ Arrêté municipal

Ville de Rumilly

Hôtel de Ville

BP 100

74152 Rumilly cedex

Tél. 04 50 64 69 00

Fax 04 50 64 69 21

contact@mairie-rumilly74.fr

Nature : 6.1. Police Municipale**Arrêté n° 2023/321/P007**

Nos réf. : CH/AF/ODP/cj

REGLEMENTANT LA CIRCULATION DES POIDS LOURDS AU CENTRE VILLE

Le Maire de RUMILLY, Haute-Savoie,

VU les dispositions du Code Pénal,

VU l'article R.411.8 du Code de la Route,

VU les articles L.2213.1 et L.2213.2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le règlement général de la circulation urbaine et les divers arrêtés s'y rapportant,

CONSIDERANT la demande de la Ville de Rumilly,

CONSIDERANT les nouveaux aménagements routiers,

CONSIDERANT l'étroitesse de certaines portions de voies au centre-ville,

CONSIDERANT le nombre important d'établissements scolaires entraînant un flux important de piétons,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de réglementer la circulation des poids-lourds au centre-ville,

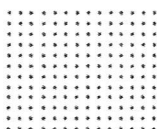
ARRETE

Article 1^{er} : La circulation des véhicules de plus de 3,5 tonnes est interdite, à l'exception des dessertes locales et des secours, dans les rues suivantes :

- Avenue Gantin,
- Place et rue de la Gare,
- Place d'Armes,
- Rue de l'Annexion,
- Rue du Pont Neuf,
- Rue Joseph Béard

Alinéa 2 : Un panneau de type b13 + un panonceau M9z « sauf desserte locale » seront installés à l'extrémité de l'avenue Gantin et de la rue Joseph Béard

Article 2 : Le présent arrêté prendra effet à partir de sa publication sur le site de la Mairie et la mise en place de la signalisation routière adaptée.



Article 3 : Messieurs le Commandant de la Gendarmerie de RUMILLY, le Chef de Poste de la Police Municipale et le Directeur des Services Techniques de la ville sont chargés chacun en ce qui le concerne de veiller à l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : AMPLIATION sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie,
- Monsieur le Commandant de Brigade de la Gendarmerie de RUMILLY,
- Monsieur le Chef de Poste de la Police Municipale de RUMILLY,
- Monsieur le Commandant du Centre de Secours de RUMILLY,
- Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Canton de RUMILLY,
- Monsieur le Directeur des Services Techniques,
- La presse.

Le Maire,

Christian HEISON

